

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)**

- 03-2459 / 109031  
Naville SA, 1227 Carouge GE  
Dynapresse - Services généraux  
besoins spéciaux de consommation  
4 A  
05.05.2003–08.05.2004 (Nouveau permis)
- 03-2463 / 100830  
Ciba Spécialités Chimiques Monthey SA, 1870 Monthey  
bâtiments 345 - 347 - 369A - 447  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
120 A  
31.03.2003–01.04.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-2471 / 100778  
Syngenta Crop Protection Monthey SA, 1870 Monthey  
bâtiments 302 - 317 - 334 - 337 - 351 - 352 - 358 - 363 - 371 - 382 - 398 - 415 -  
452  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
243 A  
31.03.2003–01.04.2006 (Modification)
- 03-2474 / 100862  
Vantico SA, 1870 Monthey  
bâtiments 281 - 315 - 366 - 379  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
60 A  
31.03.2003–01.04.2006 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)**

- 03-2457 / 109031  
Naville SA, 1227 Carouge GE  
chauffeurs  
besoins spéciaux de consommation  
20 A  
05.05.2003–08.05.2004 (Nouveau permis)
- 03-2518 / 100031  
Bultech Précision, 1630 Bulle  
centres d'usinage et de tournage CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
9 A  
11.05.2003–15.05.2004 (Renouvellement/modification)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

### **Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)**

- 03-2381 / 100043  
ILFORD Imaging Switzerland GmbH, 1723 Marly  
découpage de bobines en «donuts» de type Masson Scott  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 A  
27.04.2003–01.05.2004 (Nouveau permis)
- 03-2386 / 100035  
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont  
Blown Film  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
18 A  
09.02.2003–26.02.2005 (Modification)
- 03-2465 / 100830  
Ciba Spécialités Chimiques Monthey SA, 1870 Monthey  
bâtiments 345 - 369B - 374 - 369A - 372  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
128 A  
30.03.2003–01.04.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-2473 / 100778  
Syngenta Crop Protection Monthey SA, 1870 Monthey  
bâtiments 317 - 334 - 337 - 351 - 370 - 415 - 452 - 358 - 370 - 255 - 307  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
220 A  
30.03.2003–01.04.2006 (Modification)
- 03-2476 / 100862  
Vantico SA, 1870 Monthey  
bâtiments 443 - 281 - 366  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
108 A  
30.03.2003–01.04.2006 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 03-2385 / 100035  
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont  
Laminoin + WH + Kampf  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
105 A  
09.02.2003–26.02.2005 (Modification)

- 03-2456 / 109032  
Naviile SA, succursale de Lausanne, 1007 Lausanne  
chauffeurs  
besoins spéciaux de consommation  
40 A  
04.05.2003–08.05.2004 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-2176 / 100330  
Redel SA, 1450 Sainte-Croix  
décolletage, reprise, injection et électro-érosion  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 A  
24.03.2003–31.12.2005 (Modification)

### Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)

- 03-2028 / 101747  
Lémo (5) SA, 2800 Delémont  
atelier de décolletage et reprises  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
10 A  
01.04.2003–03.04.2004 (Renouvellement)
- 03-2195 / 101949  
Swissmetal - UMS Usines Métallurgiques Suisses SA, 2732 Reconvilier  
ateliers de fonderie, de presses, d'étirage (y compris fours de recuit et décapage),  
de tréfilerie (y compris fours de recuit et décapage) à la Grand-Rue et à la rue du  
Moulin  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
60 A  
01.04.2002–03.04.2004 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 03-2029 / 101747  
Lémo (5) SA, 2800 Delémont  
atelier de reprise, 3 machines CNC Albe, Jall et Imoberdorf  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 A  
01.04.2003–03.04.2004 (Renouvellement)
- 03-2194 / 101744  
Benteler Automotive SA, 2882 Saint-Ursanne  
Frappe 3 et maintenance  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
108 A  
30.03.2003–01.04.2006 (Renouvellement/modification)

- 03-2196 / 108561  
Nestlé Nespresso SA Centre de production, 1350 Orbe  
production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
80 A  
20.04.2003–22.04.2006 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 03-2014 / 101390  
Jowa SA Boulangerie Express, 1227 Carouge  
boulangerie express  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
15 A  
26.01.2003–09.04.2005 (Modification)
- 03-2187 / 101188  
Bioren SA, 2108 Couvet  
production de solutés pour perfusion et conditionnement en poches polypropy-  
lène  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
48 A  
31.03.2003–01.04.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-2193 / 101744  
Benteler Automotive SA, 2882 Saint-Ursanne  
«Planning CAF + PGN» – «presses 1 et 2»  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
33 A  
30.03.2003–01.04.2006 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

20 mai 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail